



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 décembre 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Philippines

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour les Philippines est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 17 325 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 130 236 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période de mars 2024 à décembre 2028.

* E/ICEF/2024/1.



Fondements du programme

1. Les Philippines sont l'une des économies d'Asie dont la croissance est la plus rapide ; le pays dispose de fondamentaux macroéconomiques solides et d'un environnement politique fiable. Il a enregistré une croissance économique de 7,6 % en 2022 et c'est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doté de solides institutions démocratiques. Les Philippines ont fait preuve d'une forte mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le programme de pays pour les Philippines prendra appui sur les solides relations de confiance et de respect mutuel tissées par l'UNICEF et le Gouvernement au cours des 70 dernières années, pendant lesquelles ils ont fait avancer ensemble les droits de l'enfant. Le programme s'inspire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et appuie la réalisation du grand projet pour l'avenir du pays baptisé « AmBisyon Natin 2040 », du Cadre stratégique national du Plan local de développement de l'enfance (2000-2025) et du Plan de développement des Philippines pour la période 2023-2028 ainsi que l'application concrète des observations finales émises par le Comité des droits de l'enfant. Alors qu'il ne reste que sept ans pour atteindre les objectifs de développement durable, les Philippines ont choisi une approche associant l'ensemble de la nation pour maintenir 7 cibles sur la bonne voie, accélérer les progrès en ce qui concerne 18 cibles, surmonter les obstacles qui ont mené à la régression de 17 cibles, et combler les lacunes en matière de données pour les cibles restantes¹.

2. Les Philippines ont ratifié huit des neuf principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains et contribuent à la définition de programmes régionaux en faveur des enfants en tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Les enfants de moins de 5 ans représentent 10,2 % des 108 millions de personnes que compte la population, tandis que les enfants en âge d'aller à l'école, les adolescentes et adolescents et les jeunes (âgés de 5 à 24 ans) en représentent plus de 42 %. L'âge médian a augmenté au cours des 30 dernières années et la fécondité a baissé, ce qui laisse prévoir un possible dividende démographique que le Gouvernement entend exploiter grâce à des cadres politiques adaptés et à des investissements en faveur des adolescentes et adolescents².

3. Le pays a réagi énergiquement à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en prenant des mesures de relance économique, d'aide sociale et autres. Bien que le Gouvernement ait continué d'affecter une part importante des dépenses publiques aux secteurs sociaux en 2022 (santé, 5,5 % ; enseignement, 15,4 % ; protection sociale, 11,2 %), il convient de combler les écarts de financement de la santé par rapport aux références internationales³. L'arrêt rendu par la Cour suprême (2018) sur la requête Mandanas-Garcia, qui portait sur les administrations locales, est une occasion historique d'appuyer davantage l'adaptation au niveau local des objectifs de développement durable, de renforcer un développement local inclusif et durable et de contribuer au renforcement global des institutions infranationales, mais les capacités des collectivités locales à planifier, budgétiser, régler et fournir des services sociaux restent variables.

¹ Office national de l'économie et du développement, Examen national volontaire réalisé en 2022 par les Philippines, 2022.

² Institut philippin de statistique, National Demographic and Health Survey (NDHS) (Enquête nationale sur la démographie et la santé), 2022.

³ Calculs basés sur le budget des dépenses et des ressources : exercice 2023, tableau B.5.b, Ministère du budget et de la gestion, Manille, 2023.

4. Le taux de pauvreté a diminué, passant de 23,3 % en 2015 à 18,1 % en 2021, mais les inégalités se sont aggravées (coefficient de Gini de 40,7)⁴. La pauvreté touchant les enfants était de 26,4 % en 2021, contre 23,9 % en 2018, ce qui signifie que plus de 10 millions d'enfants risquent d'être laissés pour compte⁵. Les enfants les plus vulnérables sont les enfants pauvres, vivant dans des zones géographiquement isolées ou défavorisées, vivant dans des régions sensibles aux chocs, ou exposés à la discrimination, notamment les enfants handicapés et les enfants autochtones.

5. La création de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman en 2019 a été une formidable occasion de promouvoir la paix et le développement durable au bénéfice des enfants et adolescents vulnérables. L'autorité de transition dirigée par le Front de libération islamique Moro fera office de gouvernement provisoire dans la Région autonome bangsamoro jusqu'en 2025, et le deuxième plan de développement de cette région (2023-2028) trace la voie du redressement.

6. Améliorer le taux de survie des enfants demeure une priorité nationale. Entre 2017 et 2022, les taux de mortalité infantile et néonatale ont augmenté, passant respectivement de 21 à 22 décès pour 1 000 naissances vivantes et de 14 à 15 décès pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé, passant de 27 à 26 décès pour 1 000 naissances vivantes. Les décès néonataux représentent la moitié de l'ensemble des décès d'enfants de moins de 5 ans. Les enfants appartenant au quintile de richesse inférieur sont presque quatre fois plus susceptibles de mourir avant leur cinquième anniversaire que ceux du quintile de richesse supérieur. Les faiblesses du taux de couverture et de la qualité des services de santé y contribuent : 83 % des femmes enceintes bénéficient d'au moins quatre visites de soins prénatals, 89,6 % des accouchements sont assistés par une personne qualifiée, et 75 % des mères reçoivent des soins postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance. Les grossesses chez les adolescentes mettent également en danger les jeunes mères et leurs bébés : 5,4 % des adolescentes ont déclaré une grossesse⁶. Les adolescentes ou adolescents sont 12 % à souffrir de troubles mentaux, et 30 % de tous les nouveaux cas de VIH signalés concernent des enfants et des jeunes âgés de 15 à 24 ans⁷. Malgré l'existence de cadres politiques favorables, les plateformes de santé publique aux niveaux décentralisés ont des difficultés à retenir le personnel qualifié et à gérer la chaîne d'approvisionnement, manquent de données de qualité et font face à des comportements qui laissent à désirer en matière de recours aux soins, ce qui entraîne des insuffisances dans les soins de santé primaires. En 2022, 11 % des enfants âgés de 12 à 23 mois n'ont reçu aucune vaccination et on estime à 637 000 le nombre d'enfants « zéro dose » en 2023⁸.

7. Certains enfants sont exposés au triple fardeau de la malnutrition. Bien que le taux soit en baisse depuis 2017, plus de 26 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance (39 % dans la Région autonome bangsamoro) et 7 % des enfants âgés de 0 à 2 ans souffrent d'émaciation. L'anémie touche 43,1 % des enfants âgés de 6 à 12 mois. La prévalence de la surcharge pondérale chez les enfants a presque triplé depuis 2003, touchant 15 % des enfants âgés de 5 à 10 ans et 13 % des

⁴ Banque mondiale, Poverty and Inequality Platform, données concernant 2021 (consultées le 9 novembre 2023).

⁵ Institut philippin de statistique, Poverty Incidence among the Basic Sectors in the Philippines (Taux de pauvreté dans les secteurs de base aux Philippines), 2023.

⁶ Enquête nationale sur la démographie et la santé, 2022.

⁷ Ministère de la santé, Bureau d'épidémiologie, HIV/AIDS and ART Registry of Philippines (Registre philippin du VIH/sida et du traitement antirétroviral), juin 2023.

⁸ Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (OMS/UNICEF), estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale, 2023.

enfants et des jeunes âgés de 10 à 19 ans⁹. Parmi les obstacles au progrès figurent l'absence d'un cadre national prenant en compte les questions de nutrition, l'application peu rigoureuse des lois existantes qui limitent la commercialisation des substituts du lait maternel et la commercialisation non réglementée d'aliments et de boissons nocifs pour la santé, y compris dans les écoles. L'insuffisance des ressources humaines, la fragmentation des systèmes de données et l'intégration limitée des produits nutritionnels dans la chaîne d'approvisionnement du système de santé nuisent au taux de couverture et à la qualité des services. Il est nécessaire de renforcer les connaissances des personnes ayant la charge d'enfants – notamment des pères – sur les pratiques de soins et les régimes alimentaires optimaux.

8. Parmi les enfants âgés de 2 à 5 ans, 23 % accusaient un retard pour ce qui est de la croissance, de l'apprentissage et du bien-être psychosocial en 2022 (26 % des garçons et 34 % des enfants les plus pauvres)¹⁰. Le manque de participation des hommes à la garde des enfants, l'insuffisance des connaissances des personnes ayant la charge d'enfants en matière de santé, de nutrition et de pratiques de soins familiales essentielles, et le statut socioéconomique sont des facteurs qui contribuent à cette situation, de même que la mauvaise qualité du développement de la petite enfance et le manque d'inclusion. Le développement de la petite enfance n'est pas obligatoire pour les enfants âgés de 3 à 4 ans, et 78 % des enfants de cette tranche d'âge ne sont pas scolarisés¹¹.

9. Les Philippines rencontrent d'importantes difficultés en matière d'apprentissage, qui ont été aggravées par les effets de la pandémie de COVID-19. Pour les enfants en âge de suivre un enseignement primaire, le taux de fréquentation est élevé, mais en 2019, 83 % des élèves de cinquième année n'avaient pas atteint le niveau minimum en mathématiques et 90 % en lecture¹². Cette situation suscite des inquiétudes quant à la qualité de l'enseignement, en particulier dans la Région autonome bangsamoro, où l'on estime que les élèves de quatrième année ont deux ans de retard par rapport au reste du pays. Les obstacles au progrès sont notamment la faible gouvernance de l'enseignement au niveau décentralisé, le manque d'établissements d'enseignement, des environnements d'apprentissage non propices (70 % des écoles publiques ne disposent pas d'installations minimales en matière d'eau, assainissement et hygiène (WASH)¹³ et 38,5 % des enfants âgés de 10 ans ont déclaré avoir été physiquement blessés par des amis ou des camarades de classe)¹⁴, et un faible taux de rétention des ressources humaines qualifiées. Les connaissances, les croyances et le statut socioéconomique des personnes ayant la charge d'enfants influencent l'environnement d'apprentissage à la maison, y compris l'accès aux technologies permettant l'apprentissage à distance. En 2019, 7,2 % des enfants âgés de 12 à 17 ans ne fréquentaient pas l'école secondaire, les taux d'abandon étant plus

⁹ Ministère de la science et de la technologie, Institut de recherche en matière d'alimentation et de nutrition, Enquête nationale élargie sur la nutrition, 2021.

¹⁰ Enquête nationale sur la démographie et la santé, 2022.

¹¹ Institut philippin de statistique, Functional Literacy and Education and Mass Media Survey (FLEMMS) (Enquête sur l'alphabétisation fonctionnelle, l'éducation et les médias), rapport final, 2019, p. 19.

¹² Ministère de l'éducation, Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique et UNICEF, Southeast Asia Primary Learning Metrics 2019 (Mesure des acquis dans l'enseignement primaire en Asie du Sud-Est de 2019), rapport national des Philippines, Bangkok, mars 2021.

¹³ Ministère de l'éducation, WASH in Schools Online Monitoring System, 2021 (Système de suivi des installations WASH dans les écoles, 2021) (consulté le 12 septembre 2023).

¹⁴ Largo, F. M. *et al.*, « Reducing the incidence of bullying and improving elementary school performance: Enhancing effectiveness of school programs, Longitudinal Cohort Study on the Filipino Child », *UNFPA-OPS Policy Notes Series* (Collection de notes d'orientation, Fonds des Nations Unies pour la population-Bureau des études démographiques), n° 2, 2019, p. 3.

élevés chez les garçons¹⁵. Les raisons de l'abandon scolaire sont notamment la nécessité de chercher un emploi et le mariage des enfants.

10. Près de 59 % des enfants ont subi une forme de violence¹⁶ et un enfant sur cinq a été victime d'abus ou d'exploitation sexuelle en ligne¹⁷. Les garçons sont tout aussi exposés à la violence, mais le signalent plus rarement. Entre janvier 2020 et décembre 2021, 115 violations graves des droits de l'enfant ont été commises à l'égard de 104 enfants (62 garçons et 42 filles), les cas recensés en Mindanao représentant 83 % du total¹⁸. Entre 2012 et 2021, 13 000 enfants ont été en délicatesse avec la justice, et de nombreux enfants ont été détenus pendant de longues périodes, seuls ou avec des adultes¹⁹. Bien que le taux de mariage d'enfants ait diminué pour atteindre 9,4 %, 460 221 jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 15 ans²⁰, les grossesses chez les adolescentes étant un des facteurs explicatifs. Alors qu'en 2020, 96,6 % des membres des ménages recensés avaient vu leur naissance enregistrée à l'état civil²¹, seuls 77 % des membres de la population de la Région autonome bangsamoro sont enregistrés à l'état civil. Bien que l'environnement législatif et politique s'améliore, les systèmes de protection de l'enfance sont limités par un cadre de responsabilité faible, des investissements insuffisants ou inéquitables, une gestion de l'information fragmentée et des faiblesses dans les capacités techniques. Les normes sociales, culturelles et de genre contribuent à la violence et aux pratiques abusives qui touchent les garçons et les filles.

11. L'accès aux services WASH de base s'est amélioré depuis 2017. Toutefois, en 2023, seuls 47,9 % des ménages ont accès à une eau gérée de façon sûre et 62,7 % à un système d'assainissement géré de façon sûre²². Bien que des progrès aient été accomplis au niveau national, 13,8 % des ménages les plus pauvres et 17,8 % des ménages de la Région autonome bangsamoro pratiquent encore la défécation à l'air libre, ce qui souligne la nécessité d'un changement social et comportemental au niveau local. Parmi les autres obstacles au progrès, on peut citer un financement limité ou inéquitable des installations WASH, une faible coordination de ce secteur et des capacités techniques variables au niveau décentralisé.

12. Le pays est classé au premier rang mondial dans le WorldRiskIndex 2022, avec une moyenne de 148 catastrophes par an déclenchées principalement par des aléas climatiques et géophysiques²³. Les droits de l'enfant sont également menacés par les effets plus lents des changements climatiques (chaleur extrême, pénurie d'eau, érosion du littoral par exemple) associés à la dégradation de l'environnement. Cependant, les capacités locales de protection de l'environnement sont faibles, l'intégration des besoins et des capacités des enfants et des adolescents dans les politiques et les plans d'adaptation est limitée, il existe peu de mécanismes pour stimuler la participation des jeunes à l'action climatique et les ressources financières et techniques au niveau local sont insuffisantes.

¹⁵ Enquête sur l'alphabetisation fonctionnelle, l'éducation et les médias, 2019.

¹⁶ Enquête nationale sur la démographie et la santé, 2022.

¹⁷ ECPAT, INTERPOL et UNICEF, *Disrupting Harm in the Philippines: Evidence on online child sexual exploitation and abuse*, Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, 2022.

¹⁸ Nations Unies, « Les enfants et le conflit armé aux Philippines : rapport du Secrétaire général », New York, 2022.

¹⁹ Police nationale philippine, 2021.

²⁰ Enquête nationale sur la démographie et la santé, 2022.

²¹ Institut philippin de statistique, Recensement de la population et du logement, 2020.

²² Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2023.

²³ Atwii, F. *et al.*, WorldRiskReport 2022, Bündnis Entwicklung Hilft, 2022, p. 54.

Priorités du programme et partenariats

13. Le programme de pays a été conçu en partenariat avec le Gouvernement et est aligné sur le Plan de développement des Philippines pour la période 2023-2028 et sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2024-2028. Il s'appuie sur les consultations menées auprès des autorités nationales et internationales, de l'institution nationale des droits humains, des partenaires de développement, de la société civile, du secteur privé et des entités des Nations Unies. La théorie globale du changement suggère que les enfants et les adolescents réaliseront progressivement leurs droits si le Gouvernement est plus à même de réglementer et d'offrir des services sociaux de qualité, tenant compte des besoins des enfants et qui transforment les aspects relatifs au genre, de manière équitable, inclusive et efficace à tous les niveaux, si les enfants et les adolescentes et adolescents accèdent pleinement à ces services et les utilisent, et si les parents, les personnes ayant la charge d'enfants, les prestataires de services de première ligne et les autres porteurs de devoirs adoptent et encouragent des comportements qui favorisent le bon développement de chaque enfant et adolescent ou adolescente. Elle repose également sur la capacité donnée aux garçons, aux filles et aux adolescentes et adolescents, en particulier aux plus vulnérables, de participer véritablement aux décisions qui ont des répercussions sur leur vie et aux processus qui favorisent la paix, le développement durable et la résilience de leur communauté et de leur nation.

14. Une évaluation du précédent programme de pays a permis de tirer des enseignements qui ont servi de base aux réorientations stratégiques du nouveau programme. Elle a permis de constater que l'approche adoptée par l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes était essentielle à la durabilité des résultats, mais qu'une stratégie intégrée pour les différents niveaux de gouvernance était nécessaire. Le nouveau programme prévoit de renforcer les capacités de l'administration nationale et des administrations locales et de veiller à ce que les innovations et les modèles soient conçus en collaboration avec les interlocuteurs nationaux afin que les services sociaux soient délivrés par des systèmes publics déployés à grande échelle. Les mesures à prendre au niveau infranational comprendront le renforcement des capacités et la modélisation avec les organismes nationaux dans les régions, notamment la Région autonome bangsamoro, où les réalisations concernant les enfants ont besoin d'être améliorées. L'évaluation a également révélé que de nombreuses réalisations concernant les enfants accusaient un retard en raison de comportements de recours aux soins et de pratiques de soins familiales laissant à désirer, ou de normes de genre néfastes, ce qui a conduit à mettre davantage l'accent sur l'évolution de la société et la modification des comportements. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation, le programme comprend une réalisation axée sur la promotion de l'action climatique et le renforcement de la résilience, ainsi que des interventions destinées à favoriser des services sociaux réactifs face aux chocs et résilients face aux changements climatiques dans chaque composante du programme.

15. L'UNICEF, après consultation du Gouvernement et à la demande des autorités administratives compétentes dans le cadre de leurs plans de travail pluriannuels, appliquera au programme de pays une approche fondée sur les droits humains en employant les stratégies transversales suivantes :

a) Renforcement des systèmes à tous les niveaux, avec un accent mis sur la mise en place de systèmes et de services inclusifs, de qualité et réactifs face aux chocs ;

- b) Financement public pour les enfants destiné à influencer les investissements publics et renforcer la gouvernance décentralisée et les mécanismes de responsabilité sociale ;
- c) Action de plaidoyer fondée sur des données factuelles destinée à mobiliser la volonté politique et publique et à faire évoluer les politiques ;
- d) Mobilisation de la population, évolution de la société et modification des comportements afin de promouvoir les comportements de recours aux soins et les bonnes pratiques de soins familiales et lutter contre les normes et pratiques néfastes ;
- e) Programmes transformant les aspects relatifs au genre pour lutter contre la mortalité maternelle, les mariages d'enfants, les grossesses chez les adolescentes et les disparités de genre en matière de résultats de l'apprentissage, et pour garantir une protection sociale qui transforme les aspects relatifs au genre ;
- f) Participation des enfants et des adolescents afin qu'ils aient véritablement leur mot à dire dans les processus décisionnels qui ont des répercussions sur leur vie ;
- g) Exploitation des partenariats et des marchés avec le secteur privé au profit des enfants et diminution des effets néfastes des pratiques commerciales ;
- h) Innovation et transformation numérique destinée à améliorer l'efficacité des systèmes.

Santé et nutrition

16. Cette composante est destinée à promouvoir les droits de chaque enfant à survivre et à disposer de la possibilité de développer ses capacités physiques, cognitives et sociales. En collaboration avec le Ministère de la santé et le Conseil national de la nutrition, et par le biais de plateformes multisectorielles consacrées à la nutrition, l'objectif du programme sera de faire que, d'ici à la fin de 2028, davantage d'enfants, d'adolescents et de femmes aient accès à des services de soins de santé primaires de qualité, à une alimentation nutritive, à un environnement éducatif favorisant le bien-être et aux produits essentiels, et qu'ils en fassent usage. Cela contribuera aux produits 1.1 et 1.2 du Plan-cadre de coopération, à la Stratégie du secteur de la santé pour la période 2023-2028, au Plan d'action pour la population et le développement des Philippines pour la période 2023-2028 et à l'objectif de développement durable n° 3 et à la cible 2.2.

17. Le programme renforcera les capacités des pouvoirs publics à tous les niveaux afin de favoriser l'accès équitable à des services de prévention, de sensibilisation et de guérison à fort impact, inclusifs, tenant compte des questions de genre et adaptés aux chocs pour la santé des adolescentes et adolescents, des mères, des nouveau-nés et des enfants, ainsi que l'usage équitable de ces services. Il s'agit notamment d'appuyer l'élaboration d'une stratégie multisectorielle qui mobilise des ressources pour la santé des adolescentes et adolescents et de renforcer les capacités des responsables de la santé publique décentralisée en matière de planification, de budgétisation, de suivi et de prestation de services de soins de santé primaires. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer le système d'information sanitaire de routine, la chaîne d'approvisionnement et les mécanismes d'amélioration de la qualité qui permettent aux prestataires et aux plateformes communautaires de fournir des services, notamment la vaccination systématique intégrée, l'action humanitaire et les interventions visant à faire évoluer la société et modifier les comportements, y compris les programmes d'éducation parentale et la prévention des grossesses précoces.

18. Le programme renforcera la capacité du pays à élargir l'accès équitable aux interventions axées sur la nutrition ou tenant compte de la nutrition qui préviennent

les retards de croissance, l'émaciation, le surpoids et l'obésité dans la petite enfance et l'adolescence et lors de la grossesse, conformément au Plan d'action des Philippines pour la nutrition pour la période 2023-2028. L'UNICEF mènera des campagnes de plaidoyer, élaborera des politiques pour l'application des réglementations relatives à la nutrition de la mère et de l'enfant (par exemple le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les règles relatives à l'enrichissement des produits alimentaires), mènera des activités de renforcement des capacités en vue d'intensifier les interventions axées sur la nutrition par l'intermédiaire des soins de santé primaires et de tester des lignes directrices opérationnelles pour la diversification de l'alimentation, et renforcera les données relatives à la nutrition. L'UNICEF encouragera l'intégration de la nutrition dans les services de développement du jeune enfant et les programmes de protection sociale, ainsi que la poursuite de la recherche, de la gestion de l'information et du changement social et comportemental. Il engagera les autorités nationales et locales, les détaillants de produits alimentaires du secteur privé et les membres de la plateforme nationale du Mouvement pour le renforcement de la nutrition à promouvoir une alimentation saine et à aider à remodeler les environnements alimentaires.

Éducation

19. Cette composante, qui contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 et du produit 1.3 du Plan-cadre de coopération et qui appuie le Plan de développement de l'éducation de base à l'horizon 2030, est destinée à promouvoir les droits de chaque enfant à apprendre et à acquérir des compétences fondamentales à l'école. Mené en collaboration avec le Ministère de l'éducation et le Conseil pour le développement et les soins de la petite enfance, le programme a pour objectif de faire que, d'ici à la fin de 2028, davantage d'enfants, en particulier les plus vulnérables, n'aient pas de retard au regard de leur stade de développement et apprennent dans un système éducatif sûr, résilient, inclusif et intégré, y compris dans les situations d'urgence.

20. Le programme renforcera la capacité des porteurs de devoirs à faire en sorte que les enfants âgés de 3 à 5 ans soient prêts à être scolarisés et que les enfants en primaire acquièrent des compétences fondamentales et des compétences adaptées au XXI^e siècle qui leur permettront d'accéder à l'école secondaire. L'UNICEF aidera le Gouvernement à faire appliquer les lois nationales pertinentes et à favoriser la mise en place de politiques, de plans, de normes et de financements fondés sur des données probantes et sur l'équité dans le secteur de l'éducation, tout en renforçant les systèmes qui favorisent le principe de responsabilité, la gestion de l'information en temps réel et l'assurance de la qualité. Il appuiera la conception et la généralisation d'innovations en matière de relance de l'apprentissage, d'apprentissage à distance, de numérisation des services d'enseignement, de mobilisation des parents et de participation des élèves (en particulier pour favoriser l'adaptation au climat dans les écoles). Il s'efforcera de faire en sorte que les adolescentes et adolescents non scolarisés acquièrent les compétences fondamentales et les compétences adaptées au XXI^e siècle en innovant en matière d'interventions pour la continuité de l'apprentissage, en promouvant des parcours d'apprentissage flexibles et des moyens de certification de substitution, en renforçant la gestion de l'information dans le système d'apprentissage non traditionnel, et en institutionnalisant des mécanismes d'orientation pour un enseignement équitable.

Protection de l'enfance

21. Cette composante est destinée à promouvoir le droit de chaque enfant à être protégé de la violence (en ligne et hors ligne), des abus et de l'exploitation, et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5 et 16, du

produit 1.4 du Plan-cadre de coopération et du Plan d'action national pour les enfants pour la période 2023-2028. L'UNICEF entend veiller à ce que, d'ici à 2028, un système de protection de l'enfance inclusif, évolutif et équitable soit mis en place et appliqué afin de prévenir et combattre la violence dans tous les contextes.

22. L'UNICEF aidera le Gouvernement à mettre en place un mécanisme national de coordination intersectorielle qui donne aux administrations locales les moyens de rendre pleinement opérationnel un système de protection et de prise en charge des enfants résistant face aux catastrophes. Cela nécessitera l'adoption d'un cadre national de responsabilité, des campagnes en faveur d'un investissement accru dans les systèmes de protection et de prise en charge des enfants, une bonne coordination entre les partenaires essentiels, notamment dans les secteurs de la protection sociale et de la justice et le monde de l'entreprise, le développement des capacités du personnel chargé de la protection sociale, l'élargissement du système de gestion des informations sur la protection de l'enfance, et le renforcement de la politique de protection de l'enfance de la Police nationale philippine. Au niveau infranational, l'UNICEF créera et déploiera des modèles innovants destinés à prévenir et combattre la violence en ligne et hors ligne, notamment des capacités renforcées de planification, de budgétisation et d'exécution des services de protection, des mécanismes de coordination et des interventions visant faire évoluer la société et modifier les comportements pour lutter contre les pratiques néfastes. Dans la Région autonome bangsamoro, il appuiera l'adoption et la mise en application du Code de l'enfant de la Région et d'autres cadres politiques, accélérera les mesures de lutte contre le mariage d'enfants, renforcera les systèmes d'enregistrement des naissances, et appuiera la surveillance, le signalement et la vérification des violations graves des droits de l'enfant, ainsi que la mise en place des protocoles interinstitutions concernant les enfants dans les situations de conflit armé.

Politiques publiques tenant compte des besoins des enfants

23. Cette composante est destinée à promouvoir le droit de chaque enfant à un départ équitable dans la vie en augmentant la couverture des programmes de protection sociale et des politiques favorables à la famille axées sur les enfants et les adolescentes et adolescents vivant dans une pauvreté multidimensionnelle. Elle contribuera à la réalisation des produits 1.4 et 1.6 du Plan-cadre de coopération ainsi que de tous les objectifs de développement durable, notamment la cible 1.4 relative à la protection sociale.

24. L'UNICEF apportera un appui technique à la production de données probantes, à l'élaboration de politiques publiques et aux efforts visant à renforcer des programmes de protection sociale intégrés, tenant compte des besoins des enfants et réactifs face aux chocs, dont la portée est progressivement universelle et qui contribuent au plan et au socle de protection sociale. Dans la Région autonome bangsamoro, ce travail nécessite la création et la mise en place opérationnelle de systèmes administratifs (par exemple, un registre et des systèmes de gestion de l'information, de paiement et de règlement des réclamations). Pour lever les obstacles socioéconomiques auxquels se heurtent les enfants en situation de handicap, l'UNICEF appuiera la conception d'une allocation pouvant contribuer à couvrir les coûts directs et indirects du handicap.

25. L'UNICEF renforcera les capacités des administrations nationale et infranationales en matière de gestion des finances publiques et de gouvernance locale pour les enfants, afin de favoriser la prestation de services sociaux qui transforment les aspects relatifs au genre et qui soient intelligents face aux changements climatiques. Il s'agira notamment de mettre au point un indice permettant d'analyser la pauvreté multidimensionnelle des enfants et de soutenir les cadres budgétaires, en

veillant à ce que les investissements publics en faveur des enfants soient transparents, équitables, efficaces et éclairés par la participation des adolescentes et adolescents et des défenseuses et défenseurs des droits de l'enfant. L'UNICEF mettra en place une coalition d'entreprises défenseuses de la cause des enfants et aidera les organismes de réglementation nationaux à élaborer des politiques plus favorables à la famille qui alignent les activités des entreprises sur les principes relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises.

Climat, environnement et résilience

26. Cette composante est destinée à protéger le droit de chaque enfant à vivre sous un climat et dans un environnement sûrs et durables. Le programme contribuera à la réalisation du produit 3.1 du Plan-cadre de coopération, de l'objectif de développement durable n° 6 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

27. L'UNICEF renforcera la capacité des administrations nationale et locales de financer, coordonner, réglementer et offrir des services WASH résilients face aux changements climatiques et gérés de façon sûre dans les collectivités, les écoles, les centres de développement de l'enfant et les établissements de santé, y compris dans le cadre d'interventions humanitaires. Dans la Région autonome bangsamoro, il mobilisera les populations pour réduire la défécation à l'air libre et promouvoir l'assainissement total piloté par la collectivité, ce qui contribuera à la réduction des retards de croissance chez les enfants. Il produira des données probantes sur les répercussions des changements climatiques, des catastrophes et des menaces écologiques sur les enfants et utilisera ces données pour améliorer les politiques, les programmes et les interventions visant à faire évoluer la société et modifier les comportements, ce qui permettra aux enfants d'être plus en sécurité et plus résilients et aux collectivités d'être plus sûres et plus résilientes. L'UNICEF appuiera l'élargissement des possibilités dont dispose le Gouvernement pour financer la lutte contre les risques climatiques et les catastrophes, la participation des enfants à l'action et à l'élaboration de politiques en matière de climat, l'intégration des entreprises dans le renforcement de la résilience et la sauvegarde de l'environnement, et les efforts globaux visant à ce que les services sociaux permettent mieux l'adaptation aux chocs et soient plus résilients face aux changements climatiques.

Efficacité du programme

28. Cette composante est destinée à garantir que la conception, la coordination et l'administration des programmes soient stratégiques et axées sur les résultats et favorisent l'excellence, la collaboration intersectorielle systématique et le suivi des progrès réalisés par rapport à trois priorités intersectorielles : les enfants en situation de handicap ; l'élaboration de programmes qui transforment les aspects relatifs au genre ; le climat, l'environnement et la résilience. Cette composante s'articule autour de trois axes : planification, suivi et évaluation ; communication, plaidoyer et partenariats ; évolution de la société et modification des comportements.

Tableau récapitulatif

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	2 472	45 584	48 056
Éducation	2 215	24 303	26 518
Protection de l'enfance	2 175	26 639	28 814

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Politiques publiques tenant compte des besoins des enfants	3 410	9 193	12 603
Climat, environnement et résilience	2 915	11 658	14 573
Efficacité du programme	4 138	12 859	16 997
Total	17 325	130 236	147 561

* D'autres ressources affectées aux opérations d'urgence pourront être mobilisées si nécessaire dans le cadre de processus d'appel humanitaire. En se basant sur les tendances historiques, on estime les besoins à 50 millions de dollars.

Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays décrit les contributions de l'UNICEF au Plan-cadre de coopération, au Plan de développement des Philippines pour la période 2023-2028 et aux objectifs de développement durable, et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF. Le programme est mis en œuvre après consultation du Gouvernement et à la demande des autorités nationales compétentes dans le cadre de leurs plans de travail pluriannuels. Dans la Région autonome bangsamoro, l'UNICEF collabore avec les autorités locales pour accélérer les progrès en faveur des enfants, en coordonnant les programmes par l'intermédiaire du bureau extérieur de Cotabato.

30. Le programme de pays est construit sur l'hypothèse qu'au moins une situation d'urgence majeure se produira au cours du cycle. L'UNICEF continuera de respecter toutes les normes minimales en matière de préparation (y compris pour la continuité des opérations) ; de renforcer les capacités permettant de relier les programmes de développement et les programmes humanitaires et de respecter les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire ; de codiriger les groupes sectoriels consacrés à la nutrition, à l'éducation et aux services WASH, ainsi que le sous-groupe consacré à la protection de l'enfance, et de promouvoir les efforts de réforme de l'action humanitaire tels que l'initiative phare expérimentale du Coordonnateur des secours d'urgence sur les mesures d'anticipation.

31. Plusieurs mesures ciblées prises face aux risques le sont par l'intermédiaire du système des Nations Unies, conformément à la stratégie relative aux activités d'appui. Par exemple, l'UNICEF continue d'employer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées, et d'appliquer des mesures visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Suivi, apprentissage et évaluation

32. Le suivi du programme reposera sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources. L'UNICEF s'efforcera, dans la mesure du possible, de ventiler les indicateurs et les niveaux cibles pertinents par sexe, âge et situation géographique. Un suivi des activités menées sur le terrain ainsi que des examens du programme, réalisés régulièrement et conjointement avec le Gouvernement, permettront d'évaluer les progrès en matière de résultats au niveau des produits et d'éclairer les mesures

correctives. L'UNICEF rendra compte de ses contributions au Plan-cadre de coopération en utilisant la plateforme UN-Info.

33. Pour améliorer l'analyse de la situation des enfants, l'UNICEF poursuivra sa collaboration avec le système statistique philippin afin de renforcer les données relatives aux enfants et les systèmes de suivi des progrès accomplis par rapport aux principaux résultats nationaux, notamment l'appui à la création d'un cadre statistique pour les enfants et la mise en œuvre du Programme de développement des statistiques des Philippines, l'intégration des droits de l'enfant dans les enquêtes, et le renforcement des systèmes de données administratives. L'UNICEF appuiera la numérisation des systèmes de données et la transformation numérique de la prestation de services sociaux. Les données relatives au programme de pays seront mises à la disposition de toutes les autorités compétentes afin de renforcer la crédibilité et l'appropriation du programme par le pays.

34. L'UNICEF continuera de renforcer la capacité d'évaluation de ses partenaires. Au cours de la période couverte par le programme de pays, il collaborera avec les principaux services de l'État pour mener des évaluations stratégiques dirigées par le pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre les Philippines et l'UNICEF, mars 2024-décembre 2028

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 4 à 7, 11 à 13, 16, 17, 24, 27 à 29 et 39</p> <p>Priorités nationales : objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4 et 10 et Plan de développement des Philippines pour la période 2023-2028, chapitres 2 (2.1, 2.2, 2.3), 3 (3.1, 3.2), 5, 13, 14 et 15</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>Réalisation 1 : D'ici à 2028, toutes les personnes, en particulier celles qui risquent d'être laissées de côté, auront une résilience accrue face aux risques économiques et climatiques, aux risques de catastrophe et aux risques pour la santé publique grâce à un accès meilleur, équitable et tenant compte des questions de genre à des services sociaux et à une protection sociale de qualité, auxquels elles auront recours, et à un habitat sain, à une meilleure gouvernance et à une paix renforcée.</p> <p>Réalisation 3 : D'ici à 2028, toutes les personnes bénéficieront d'une transition juste vers un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques, d'une gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité, et d'une résilience renforcée face aux catastrophes et aux aléas naturels.</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
1.	1. D'ici à 2028, plus d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents et de femmes disposeront d'un accès à un régime alimentaire	Pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié. NR : 89 %, naissances vivantes et mortinaissances comprises (2022) NC : 95 %	Enquête nationale sur la démographie et la santé	1.1 La capacité des pouvoirs publics à tous les niveaux est renforcée afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation équitables de services de prévention, de sensibilisation et de guérison à fort impact en matière de santé et de nutrition de l'enfant pour les garçons et les filles de moins de 5 ans.	Ministère de la santé ; Conseil national de la nutrition ; Ministère de la protection sociale et du développement ; Ministère de l'éducation ; Conseil national de la jeunesse	2 472	45 584	48 056

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	nutritif, à des soins de santé primaires de qualité, à un environnement éducatif favorisant le bien-être et aux produits essentiels.	<p>Pourcentage de nourrissons survivants (âgés de 12 à 23 mois) ayant reçu la première dose de : a) vaccin antidiphthérique-antitétanique-anticoquelucheux ;</p> <p>b) vaccin à valence rougeole. NR : a) 86,7 % ; b) 79,2 % (2022) NC : a) 95 % ; b) 95 %</p>	Enquête nationale sur la démographie et la santé	<p>1.2 Les systèmes de santé sont renforcés à tous les niveaux afin d'accélérer l'accès équitable à des interventions sanitaires de qualité et à fort impact en matière de santé des adolescentes et adolescents, des mères et des nouveaux-nés.</p> <p>1.3 Le Gouvernement a renforcé sa capacité d'élargir l'accès équitable aux interventions axées sur la nutrition ou tenant compte de la nutrition afin de prévenir toutes les formes de malnutrition dans la petite enfance.</p> <p>1.4 Les cadres législatifs et institutionnels de responsabilité sont renforcés pour améliorer la planification, la budgétisation et la coordination multisectorielles des services de nutrition, et pour favoriser des environnements alimentaires qui préviennent le surpoids et l'obésité chez les enfants et les adolescentes et adolescents.</p> <p>1.5 Les autorités de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman ont renforcé leur capacité à planifier, mettre en œuvre, suivre et coordonner la prestation intégrée de</p>	Bureaux de la santé provinciaux ; administrations locales ; Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman ; Ministère de la santé			
		<p>Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable</p> <p>NR : 13,3 % (2021) NC : 25 %</p>	Enquête nationale sur la nutrition		Organismes des Nations Unies ; société civile ; secteur privé			
		<p>Prévalence du surpoids et de l'obésité chez :</p> <p>a) les enfants âgés de 5 à 10 ans ; b) les adolescentes et adolescents âgés de 10 à 19 ans.</p> <p>NR : a) 14 % ; b) 13 % (2021) NC : a) 5,7 % ; b) 4,6 %</p>	Enquête nationale sur la nutrition					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
				services de santé et de services axés sur la nutrition ou tenant compte de la nutrition.				
1.	2. D'ici à 2028, davantage d'enfants, en particulier les plus vulnérables, accéderont à un système éducatif de meilleure qualité, plus inclusif, plus sûr, plus résilient et plus intégré, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 3 à 5 ans qui fréquentent : a) un établissement d'éducation préscolaire ; b) une école maternelle</p> <p>NR : a) 47 % (2020) ; b) 72,4 % (année scolaire 2021/22) NC : a) 67 % ; b) 83 %</p> <p>Taux de transition de l'enseignement primaire vers le premier cycle de l'enseignement secondaire</p> <p>NR : 99 % (année scolaire 2022/23) NC : 100</p> <p>Pourcentage d'apprenants inscrits qui terminent le programme du Système d'apprentissage subsidiaire</p>	<p>a) Système d'information sur le développement et les soins de la petite enfance du Ministère de la protection sociale et du développement</p> <p>b) Système d'information sur l'éducation de base</p> <p>Système d'information sur l'éducation de base</p> <p>Système d'information sur les apprenants</p>	<p>2.1 Les capacités des porteurs de devoirs sont renforcées pour aider les enfants âgés de 3 à 5 ans, en particulier les plus vulnérables, à suivre un développement sans retard et à passer en douceur en première année.</p> <p>2.2 Les capacités des porteurs de devoirs sont renforcées pour aider les enfants, en particulier les plus vulnérables, à acquérir à l'école élémentaire les compétences fondamentales et celles adaptées au XXI^e siècle.</p> <p>2.3. Les capacités des porteurs de devoirs sont renforcées pour aider les adolescentes et adolescents non scolarisés à acquérir les compétences fondamentales et celles adaptées au XXI^e siècle, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>2.4 Les capacités des porteurs de devoirs sont renforcées pour aider les garçons et les filles à acquérir des compétences fondamentales et des compétences adaptées au XXI^e siècle grâce à des</p>	<p>Ministère de l'éducation ; Conseil du développement et des soins de la petite enfance ; Ministère de la protection sociale et du développement</p> <p>Administrations locales ; Région autonome bangsamoro ; Ministère de l'éducation de base, supérieure et technique</p> <p>Organismes des Nations Unies ; société civile ; secteur privé</p>	2 215	24 303	26 518

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
		NR : 49 % (année scolaire 2021/22) NC : 65 %		services d'éducation de qualité, inclusifs, sûrs, pertinents et intégrés.				
1	3. D'ici à 2028, un système de protection de l'enfance inclusif, réactif face aux chocs et équitable sera mis en place et appliqué afin de prévenir et combattre la violence dans tous les contextes.	Existence d'un système mature de protection de l'enfance NR : intégration des systèmes (2023) NC : maturité des systèmes	Politiques, évaluations et rapports du Gouvernement	3.1 Un mécanisme national de collaboration intersectorielle est mis en place pour coordonner les administrations locales et leur donner les moyens de mettre en œuvre un système de protection de l'enfance fonctionnel et réactif face aux chocs.	Ministère de la protection sociale et du développement ; Ministère de la justice ; Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Conseil de la protection de l'enfance ; Conseil de la protection sociale et de la justice des mineurs	2 175	26 639	28 814
		Pourcentage de filles vivant en union précoce ou mariées avant l'âge de 18 ans NR : 9,4 % (2022) NC : 7,4 %	Enquête nationale sur la démographie et la santé	3.2 Les communautés, les familles et les enfants des administrations locales pilotes font preuve d'une meilleure capacité à prévenir la violence contre les enfants et les pratiques préjudiciables.	Administrations locales ; Région autonome bangsamoro ; Ministère des services sociaux et du développement			
		Pourcentage de garçons et de filles ayant fait l'objet de mesures disciplinaires violentes NR : 59 % (2022) NC : 54 %	Enquête nationale sur la démographie et la santé	3.3 Des modèles destinés à renforcer et soutenir efficacement un système de protection de l'enfance qui permet de combattre la violence contre les enfants et les autres pratiques néfastes dans tous les contextes sont mis en œuvre à grande échelle.	Équipe spéciale de pays (surveillance et information) chargée de recenser les violations graves des droits de l'enfant			
				3.4 Un système de protection de l'enfance est mis en place et renforcé dans la Région autonome bangsamoro pour prévenir et combattre la violence,	Organismes des Nations Unies ; société civile ; secteur privé			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
				y compris les pratiques néfastes dirigées contre les enfants et les adolescentes et adolescents, dans tous les contextes.				
1	4. D'ici à 2028, le nombre d'enfants et d'adolescentes et adolescents vivant dans une pauvreté multidimensionnelle qui bénéficient de programmes de protection sociale et de politiques favorables à la famille aura augmenté.	<p>Incidence de la pauvreté chez les enfants</p> <p>NR : 26,4 % (2021) NC : 13,2 %</p> <p>Pourcentage de ménages pauvres comptant des membres âgés de 18 ans ou moins et qui bénéficient du programme de transition pour la famille philippine Pantawid Pamilyang Pilipino Program (4P).</p> <p>NR : 64,52 % (2019) NC : 85 %</p> <p>Total des dépenses affectées aux programmes de protection sociale en pourcentage du produit intérieur brut (%)</p> <p>NR : 2,7 % (2021) NC : 5,25 %</p>	<p>Enquête annuelle sur les indicateurs de pauvreté</p> <p>Dispositif Listahanan/ système de repérage normalisé le plus récent</p> <p>Tableau de classification des fonctions des administrations publiques figurant dans le budget des dépenses et des ressources</p>	<p>4.1 Le Gouvernement est mieux à même de renforcer l'efficacité, l'efficacé et la transparence des principales dépenses du secteur social aux niveaux national et infranational.</p> <p>4.2 Le Gouvernement est mieux à même de rendre opérationnelle une protection sociale intégrée et inclusive, qui transforme les aspects relatifs aux enfants et au genre, qui est réactive face aux chocs et qui s'appuie sur une analyse de la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants.</p> <p>4.3 Les droits de l'enfant sont intégrés dans les politiques, la législation et les mécanismes régissant les pratiques responsables des entreprises.</p> <p>4.4 Le gouvernement de la Région autonome bangsamoro est mieux à même de concevoir et de développer des politiques sociales adaptées aux changements climatiques et des systèmes de protection</p>	<p>Ministère de la protection sociale et du développement ; Office national de l'économie et du développement ; Ministère du budget et de la gestion ; Ministère de l'intérieur et des administrations locales</p> <p>Administrations locales ; ligues d'administrations locales</p> <p>Région autonome bangsamoro ; Ministère de l'intérieur et des collectivités locales Organismes des Nations Unies ; société civile ; secteur privé</p>	3 410	9 193	12 603

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
				sociale équitables et réactifs face aux chocs.				
3	5. D'ici à 2028, les enfants, les ménages et les communautés vivront dans des environnements résilients face aux changements climatiques et aux catastrophes et qui favorisent un développement équitable et durable.	<p>Mesure dans laquelle les cadres administratifs nationaux et locaux pour l'action climatique et la résilience face aux catastrophes sont mis à jour pour tenir compte des besoins des enfants aux niveaux national et local</p> <p>NR : Niveau 1 (2022) NC : Niveau 4</p>	Rapports d'étape de l'UNICEF	<p>5.1 Le Gouvernement a renforcé sa capacité à offrir des services sociaux résilients face aux changements climatiques, à accélérer l'action climatique et à renforcer la résilience face aux catastrophes avec la participation des enfants et des adolescentes et adolescents.</p> <p>5.2 Le Gouvernement a amélioré sa capacité à coordonner et à offrir des services d'alimentation en eau et d'assainissement résilients face aux changements climatiques et gérés de façon sûre dans les collectivités, les écoles, les centres de développement de l'enfant et les établissements de santé, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>5.3 Le gouvernement de la Région autonome bangsamoro est mieux à même d'améliorer l'accès aux services de base d'alimentation en eau et d'assainissement dans les collectivités et les institutions et de participer à la réduction des risques de catastrophes.</p>	<p>Office national de l'économie et du développement ; Ministère de l'éducation ; Ministère de la santé ; Ministère de l'intérieur et des administrations locales ; Ministère de la protection sociale et du développement ; Commission relative aux changements climatiques ; Ministère de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>Ministères de la Région autonome bangsamoro</p> <p>Organismes des Nations Unies ; société civile ; secteur privé</p>	2 915	11 658	14 573
		<p>Pourcentage de la population : a) dont les services d'alimentation en eau potable sont gérés de façon sûre ; b) dont les services d'assainissement sont gérés de façon sûre ;</p> <p>NR : a) 47 % ; b) 60,6 % NC : a) 85,11 % ; b) 89,34 %</p>	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène					
		<p>Pourcentage de la population de la Région autonome bangsamoro :</p> <p>a) ayant recours à</p>	Enquête nationale sur la démographie et la santé					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
		des services élémentaires d'alimentation en eau potable ; b) ayant recours à des services élémentaires d'assainissement ; c) ne pratiquant pas la défécation à l'air libre NR : a) 80 % ; b) 55 % ; c) 82,2 % (2022) NC : a) 94,29 % ; b) 87,14 % ; c) 93 %						
1, 3	6. Le programme de pays est géré et coordonné de manière efficace et efficiente afin d'améliorer la situation des enfants.	Pourcentage d'indicateurs relatifs à la gestion et au programme qui sont sur la bonne voie NR : 100 % (2022) NC : 100 %	Rapports internes	Les programmes multisectoriels, les stratégies de changement et les facteurs de réussite sont mis en œuvre et coordonnés de manière efficace.	Office national de l'économie et du développement	4 138	12 859	16 997
Montant total des ressources						17 325	130 236	147 561